

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

## **SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : NOVATEC Fluid 13/34

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
N'est pas un mélange dangereux

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### **2.3 Autres dangers**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

---

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981- 27-0050	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas de risque de perte de conscience, installer et transporter la victime en position latérale stable. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde (p. ex. Dexaméthason).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Secours médical.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie : Administrer du chlorure de toluonium.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Moyens d'extinction  
inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la  
lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. À  
des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de  
décomposition dangereux peuvent être dégagés : Azote  
monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection  
spécial pour le personnel  
préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire  
autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas  
respirer les fumées.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau  
pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction  
contaminée doivent être éliminés conformément à la  
réglementation locale en vigueur.

---

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas laisser sécher.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

Stocker à l'écart d'autres produits.

Température de stockage : 5 - 35 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### DNEL

Nitrate d'ammonium

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 37,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 11,1 mg/m<sup>3</sup>

#### PNEC

Nitrate d'ammonium

: Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des mains	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374) : Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
Mesures d'hygiène	Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
-------------------	---

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : spécifique du produit
Odeur : caractéristique
pH : env. 5,9, 20 °C
Température de cristallisation : env. -5 °C
Intervalle d'ébullition : env. 110 °C
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Densité : env. 1,33 g/cm<sup>3</sup>, 20 °C  
Hydrosolubilité : soluble  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible  
Température d'auto-inflammabilité : n'est pas auto-inflammable  
Température d'inflammation : Non applicable  
Décomposition thermique : env. 130 °C, Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique., Une décomposition thermique est possible au-dessus de la température indiquée.  
Viscosité, dynamique : donnée non disponible  
Propriétés explosives : Non-explosif  
Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

## 9.2 Autres informations

Aucune

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions., Se décompose par chauffage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

## **SECTION 11. Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales / Génotoxicité in vitro : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **Composants :**

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453



Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL:  $\geq 185$  mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50: 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en statique

Toxicité pour les algues : NOEC: 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), autre(s), donnée non disponible

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité pour le poisson : CL50:  $> 100$  mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l

: CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : L'accumulation dans les organismes est attendue.

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

#### **12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.  
:  
Répartition entre les compartiments : Aucune donnée disponible.  
environnementaux

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Produit:**

Evaluation : Aucune donnée disponible.

#### **12.6 Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir.

---

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filiale Adivalor.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Autres réglementations : Rubrique ICPE : NC

Référence : FDS\_770\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 07/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.